



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Seine Maritime

a

Date de la convocation :

30/06/2026

**Date d'affichage de la
convocation :**

30/06/2026

**Nombre de membres
en exercice :**

17

Présents :

14

Votants :

14

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
de la Ville de Blangy sur Bresle**

Procès-Verbal publié le 12 août 2026

Séance du Lundi 06 juillet 2026

Le six juillet deux mille vingt-six à 18 heures 00, le conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie GARRAUD, Maire.

Présents : Valérie GARRAUD, Corinne VIALARET, Gaëlle FAUVEL, Jean-Claude MARTEL, Pauline DEHEDIN, Sophie MARTIN, Nicole GUEGAN, Yvon DROUMAGUET, Richard DUBUS, Dany HELLUIN, Franck DELIEZ, Marie-Christine BOUTRY, Carole LEFEBVRE, Aurélie DELBECQ.

Excusé (s) - Absents (s) : Elodie CAMIER, Christophe PARENTY, Alain GOCEK.

En conformité des articles L.2121-15 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection au scrutin à main levée d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité : Corinne VIALARET



Madame le Maire présente l'ordre du jour de la présente séance.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal du 11 mai 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2- ADMINISTRATIF

A- POINT JOURNEE A LA MER

Bilan journée à la mer 2025

81 billets en juillet = 333.70€

143 billets en Août = 645.00€

Au total 224 billets pour un montant de 978.70€

Soit 112 personnes qui en ont bénéficié

B- BILAN DES TICKETS SERVICES MAI / JUIN 2026

Bilan Tickets Service

De mai à juin 2026

41 tickets à 16€ = 656€

Les bénéficiaires sont :

Mme Farcy Justine 7 tickets en mai et 7 tickets en juin

Mme Gazon Maryline 6 tickets en mai et 6 tickets en juin

Mme Audinet Audrey 6 tickets en mai

Mme Delamotte Sophie 2 tickets en mai

Mme Bacouël Severine 5 tickets en mai

Mr Dédelot Sébastien 2 tickets en mai



C- REPAS DES AINES BUDGET 2025

12-Repas des anciens

DÉPENSES

								Total prévu	0,00
Bor.	(1)	Date	Article	Objet	Tiers	Réalisé HT	TVA	Réalisé	Disponible
7	M-24	23/04/2025	6068	Bouquets - Repas des aînés	LA PETITE BOUTIQUE	152,50	0,00	152,50	-152,50
16	M-50	02/10/2025	6068	Fourniture nappes, serviettes - repas des aînés	ESPRIT FETIS	587,48	0,00	587,48	-739,98
17	M-52	21/10/2025	60623	Repas des aînés du 05/10/25	SAVEUR NATURE	11 726,00	0,00	11 726,00	-12 465,98
17	M-53	21/10/2025	60623	Vins - repas des aînés	SUPER U SAS MOTTIN	388,00	0,00	388,00	-12 853,98
17	M-56	21/10/2025	6232	Droits diffusion musicale - repas des aînés	SACEM	95,00	0,00	95,00	-12 949,07
17	M-57	21/10/2025	60623	Gâteau - repas des aînés	DAVID LE SUCCULENT- HOUVELLE	1 059,00	0,00	1 059,00	-14 008,07
18	M-60	05/11/2025	6068	Bouquets - repas des anciens	LA PETITE BOUTIQUE	177,99	0,00	177,99	-14 186,06
18	M-62	05/11/2025	6068	Bouquets centre de table - Repas des anciens	FLORESCENCE	128,00	0,00	128,00	-14 314,06
18	M-64	05/11/2025	6232	Spectacle de variétés - Repas des anciens	ARTISTES PROMOTION	1 000,00	0,00	1 000,00	-15 314,06
20	M-71	17/11/2025	60623	Repas des aînés	SUPER U SAS MOTTIN	472,87	0,00	472,87	-15 786,93
22	M-75	17/12/2025	60623	Alimentation - repas des anciens	SUPER U SAS MOTTIN	985,05	0,00	985,05	-16 771,98
TOTAL								16 771,98	

13-Collis de Noël des Anciens

DÉPENSES

								Total prévu	0,00
Bor.	(1)	Date	Article	Objet	Tiers	Réalisé HT	TVA	Réalisé	Disponible
1	M-2	02/01/2025	6068	Colis pr Personnes âgées	SUPER U SAS MOTTIN	1 199,82	0,00	1 199,82	-1 199,82
1	M-4	02/01/2025	60623	Goûter de Noël	SUPER U SAS MOTTIN	308,81	0,00	308,81	-1 508,63
2	M-5	23/01/2025	6232	Lot - goûter des aînés	LE GRENIER FROMAGER	50,40	0,00	50,40	-1 559,03
3	M-9	06/02/2025	6232	Spectacle du 10/12/2024	FABRICE DERREKLA	365,50	0,00	365,50	-1 924,53
3	M-10	06/02/2025	6232	Spectacle du 10/12/24	DAVY BERREKLA	421,26	0,00	421,26	-2 345,79
3	M-11	06/02/2025	6232	spectacle du 10/12/2024	ADELIN BERREKLA	213,68	0,00	213,68	-2 559,47
3	M-12	06/02/2025	65122	Collations Animation du 10/12/24	GIUSO	699,56	0,00	699,56	-3 259,03
7	M-26	23/04/2025	6228	Frais de gestion	EDENRED FRANCE	30,34	0,00	30,34	-3 289,37
7	M-26	23/04/2025	6232	Tickets	EDENRED FRANCE	400,00	0,00	400,00	-3 689,37
22	M-76	17/12/2025	6228	Frais de gestion - Collis de Noël	EDENRED FRANCE	598,96	0,00	598,96	-4 288,33
22	M-76	17/12/2025	6232	Bons d'achat - Collis de Noël	EDENRED FRANCE	16 000,00	0,00	16 000,00	-20 288,33
22	M-78	17/12/2025	6228	Frais de gestion - colis de Noël	EDENRED FRANCE	149,74	0,00	149,74	-20 438,07
22	M-78	17/12/2025	6232	Bons colis de Noël	EDENRED FRANCE	4 000,00	0,00	4 000,00	-24 438,07
25	M-82	22/01/2026	60623	Goûters - Collis de Noël	DAVID LE SUCCULENT- HOUVELLE	144,00	0,00	144,00	-24 582,07
25	M-84	22/01/2026	6232	Spectacle du 16/12/25	ILLUSIONS-DUQUENOY	1 899,00	0,00	1 899,00	-26 481,07
TOTAL								26 481,07	

D- BUDGET POUR UN AGENT DE CONVIVIALITE

➤ Organisation

○ Missions

- Rompre l'isolement des personnes âgées
- Développer la convivialité de proximité
- Assurer des missions d'écoutes
- Diffuser les bonnes pratiques préventives

○ Moyens

- Temps – planification
- Suivi des visites (problèmes détectés lors du passage)
- Remontée d'informations



E- POINT MUTUELLE MUNICIPALE

Projet de mise en place d'une Mutuelle Communale

Le projet de mise en place d'une **Mutuelle Communale**, en partenariat avec **2AH Santé**, est de proposer aux habitants de la commune une complémentaire santé accessible, adaptée à leurs besoins et bénéficiant de tarifs négociés.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les missions du CCAS en matière de solidarité, de prévention et d'accompagnement des publics fragiles.

L'accès à une complémentaire santé constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. Malgré les dispositifs existants, de nombreuses personnes renoncent encore à certains soins en raison du coût des cotisations ou d'une couverture insuffisante.

Cette situation concerne notamment :

- les retraités ;
- les travailleurs indépendants ;
- les demandeurs d'emploi ;
- les étudiants ;
- les personnes sans couverture collective obligatoire ;
- plus largement, tous les habitants souhaitant bénéficier d'une meilleure protection santé à un coût maîtrisé.

La création d'une mutuelle communale répond à cette problématique en proposant une offre négociée, accessible à tous, sans condition de ressources.

Les objectifs du projet

La mise en place d'une mutuelle communale poursuit plusieurs objectifs :

- améliorer l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants ;
- lutter contre le renoncement aux soins ;
- préserver le pouvoir d'achat des ménages ;
- proposer une couverture santé adaptée aux besoins de chacun ;
- renforcer la politique sociale de la commune.

Le rôle de la commune consiste essentiellement à faciliter l'accès à cette offre en organisant l'information et en mettant les habitants en relation avec le partenaire retenu.

Le partenariat avec 2AH Santé

Le projet prévoit un partenariat avec **2AH Santé**, organisme spécialisé dans les mutuelles communales.

Le partenaire assure :

- les rendez-vous individuels ;
- l'étude personnalisée des besoins ;
- les devis gratuits ;
- l'accompagnement administratif ;
- le suivi des adhérents.

La commune n'intervient pas dans la gestion des contrats ni dans les remboursements.

Les bénéficiaires

La mutuelle communale sera ouverte :

- à tous les habitants de la commune ;
- aux retraités ;
- aux travailleurs indépendants ;
- aux demandeurs d'emploi ;
- aux étudiants ;
- aux personnes sans mutuelle d'entreprise.

L'adhésion demeure totalement libre et facultative.

Une offre de garanties adaptée (*Nota : soit on détaille soit on met l'annexe en pièce jointe et nous ferons une présentation orale*)

La gamme proposée comprend six niveaux de couverture, permettant à chacun de choisir une protection adaptée à sa situation et à son budget.

Les contrats couvrent notamment :

Hospitalisation

- prise en charge des dépassements d'honoraires jusqu'à 250 % de la Base de remboursement selon la formule;
- chambre particulière jusqu'à 80 € par jour ;
- frais d'accompagnement ;
- forfait confort ;
- forfait urgences.

Consultations médicales

- remboursement des consultations des médecins généralistes et spécialistes ;
- prise en charge des dépassements d'honoraires selon les niveaux de garanties.

Pharmacie

- remboursement des médicaments pris en charge par l'Assurance Maladie ;
- prise en charge des dispositifs médicaux et du matériel médical.

Optique

- prise en charge du dispositif 100 % Santé ;
- remboursement des montures et des verres ;
- forfaits lentilles ;
- participation à la chirurgie réfractive pouvant atteindre 800 €.

Dentaire

- remboursement des soins et prothèses ;
- prise en charge jusqu'à 300 % de la Base de remboursement ;
- plafond annuel pouvant atteindre 2 000 € selon la formule ;
- participation aux implants.

Audioprothèses

- prise en charge des équipements 100 % Santé ;
- remboursement renforcé selon les niveaux de garanties.

Prévention et bien-être

Selon les formules :

- ostéopathie ;
- chiropractie ;
- acupuncture ;
- psychologie ;
- podologie ;
- cures thermales ;
- vaccins non remboursés ;
- assistance.

Les tarifs

Les cotisations sont établies selon l'âge de l'assuré et la formule choisie.



ZONE A

GAHME 2AH SANTE COMMUNALE												
	Formule Hospi		3MT1		Formule Equilibre		Formule Equilibre +		Formule Renforcée		Formule Intégrale	
	Assuré	Conjoint	Assuré	Conjoint	Assuré	Conjoint	Assuré	Conjoint	Assuré	Conjoint	Assuré	Conjoint
Enfant	13,35 €		19,17 €		25,62 €		33,17 €		44,36 €		49,54 €	
18-24 ans	11,23 €	11,23 €	25,55 €	25,55 €	32,35 €	32,35 €	43,41 €	43,41 €	52,44 €	52,44 €	57,09 €	57,09 €
25-29 ans	16,39 €	16,39 €	29,28 €	29,28 €	36,62 €	36,62 €	48,52 €	48,52 €	58,50 €	58,50 €	63,66 €	63,66 €
30-34 ans	18,46 €	18,46 €	33,05 €	33,05 €	40,96 €	40,96 €	53,83 €	53,83 €	64,70 €	64,70 €	70,36 €	70,36 €
35-39 ans	19,37 €	19,37 €	37,44 €	37,44 €	46,13 €	46,13 €	60,15 €	60,15 €	72,04 €	72,04 €	78,29 €	78,29 €
40-44 ans	19,70 €	19,70 €	42,63 €	42,63 €	54,17 €	54,17 €	67,60 €	67,60 €	80,68 €	80,68 €	87,60 €	87,60 €
45-49 ans	19,89 €	19,89 €	46,71 €	46,71 €	59,00 €	59,00 €	76,40 €	76,40 €	90,82 €	90,82 €	98,56 €	98,56 €
50-54 ans	20,23 €	20,23 €	51,16 €	51,16 €	64,28 €	64,28 €	86,74 €	86,74 €	102,68 €	102,68 €	111,36 €	111,36 €
55-59 ans	20,77 €	20,77 €	58,98 €	58,98 €	73,73 €	73,73 €	98,84 €	98,84 €	116,55 €	116,55 €	126,30 €	126,30 €
60-65 ans	22,35 €	22,35 €	60,18 €	60,18 €	75,53 €	75,53 €	101,69 €	101,69 €	118,45 €	118,45 €	128,24 €	128,24 €
66-70 ans	26,84 €	26,84 €	67,54 €	67,54 €	85,01 €	85,01 €	105,01 €	105,01 €	120,38 €	120,38 €	130,17 €	130,17 €
71-75 ans	31,29 €	31,29 €	68,85 €	68,85 €	86,49 €	86,49 €	108,32 €	108,32 €	130,11 €	130,11 €	141,49 €	141,49 €
76-80 ans	36,67 €	36,67 €	70,54 €	70,54 €	93,64 €	93,64 €	118,87 €	118,87 €	141,67 €	141,67 €	153,79 €	153,79 €
81-85 ans	43,59 €	43,59 €	71,99 €	71,99 €	102,59 €	102,59 €	129,90 €	129,90 €	152,85 €	152,85 €	165,25 €	165,25 €
86-90 ans	50,47 €	50,47 €	79,61 €	79,61 €	111,30 €	111,30 €	140,59 €	140,59 €	162,43 €	162,43 €	175,40 €	175,40 €
91 ans et +	57,53 €	57,53 €	90,60 €	90,60 €	125,61 €	125,61 €	153,25 €	153,25 €	175,16 €	175,16 €	188,39 €	188,39 €

Une formule spécifique est également proposée pour les enfants à partir de 13,35 € par mois.



Le rôle du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale pourrait assurer un rôle de coordination en :

- relayant l'information auprès des habitants ;
- organisant des permanences d'information ;
- orientant les administrés vers le partenaire ;
- mettant à disposition un local pour les rendez-vous.

Le CCAS n'intervient pas dans la gestion des contrats, la perception des cotisations ni le traitement des remboursements.

Les bénéfices attendus

La mise en place d'une mutuelle communale permettra :

- de renforcer l'accès aux soins des habitants ;
- de soutenir le pouvoir d'achat grâce à des tarifs négociés ;
- de proposer une offre adaptée à tous les profils ;
- de développer une action concrète de solidarité locale ;
- de renforcer l'image d'une commune engagée en faveur de la santé et de la prévention.

La création d'une mutuelle communale en partenariat avec **2AH Santé** constitue une réponse concrète aux difficultés rencontrées par certains habitants pour accéder à une complémentaire santé adaptée.

Ce dispositif, sans incidence financière pour la commune ou le CCAS, permet de proposer une offre de qualité, à des tarifs négociés, tout en laissant à chaque administré une entière liberté d'adhésion.

F- POINT BUDGET PISCINE

Participation financière – Cycle piscine scolaire

Dans le cadre des activités scolaires, un cycle de natation est organisé au profit des élèves de **CP à CE1**, en **Mars 2027 et Avril 2027**, comprenant **10 séances**.

Ce dispositif contribue à l'apprentissage de la natation et à la sensibilisation des enfants à la sécurité en milieu aquatique, conformément aux objectifs éducatifs fixés par l'Éducation nationale.

Ce dispositif concerne **50 élèves**.

Le coût prévisionnel se décompose comme suit :

- **Transport aller-retour** : 193 € par déplacement, soit **1 930 €** pour les 10 séances ;
- **Entrées à la piscine** : 3,50 € par élève et par séance, soit **175 €** par séance (50 élèves × 3,50 €), représentant un montant total de **1 750 €** pour les 10 séances.

Le coût global de cette activité s'élève donc à **3 680 €**.

G- PRESENTATION DU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES

Notre commune connaît une évolution démographique similaire au contexte national : la part de nos administrés âgés de plus de 60 ans augmente, ce qui nous amène à repenser continuellement nos actions de proximité.

Afin de structurer, valoriser et développer notre politique en faveur des seniors, il vous est proposé d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), une association nationale soutenue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Pour une commune rurale comme la nôtre, cette démarche offre des avantages très concrets :

1. Un diagnostic participatif simplifié : Le réseau met à notre disposition des outils clés en main (modèles de questionnaires, méthodologies) pour sonder directement nos aînés sur leurs difficultés quotidiennes (isolement, mobilité, accès aux services, animations).
2. Une approche globale : Le programme balaie 8 thématiques essentielles. Il ne s'agit pas seulement d'action sociale pure, mais aussi d'adapter nos espaces publics (bancs, cheminements), l'information municipale et les transports de proximité.
3. Des opportunités de subventions : En intégrant ce réseau, notre CCAS devient éligible au *Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors*, un levier financier précieux pour cofinancer de futurs petits investissements de proximité.
4. Un coût maîtrisé : Pour les communes de notre strate démographique (moins de 5 000 habitants), la cotisation annuelle s'élève à 160 €. (tarif pour les communes de moins de 5 000 habitants). Ce que cela permet : Entrer



dans le réseau, avoir accès à tous les outils méthodologiques gratuits, envoyer les questionnaires aux habitants et réaliser le diagnostic interne à votre rythme. La démarche se fait par étapes. L'adhésion permet d'abord de réaliser le diagnostic à moindre coût. Si la commune décide, dans un second temps (d'ici 2 à 3 ans), de solliciter le label officiel "Ami des aînés", un audit externe d'homologation d'environ 700 € sera à prévoir, lequel pourra être inscrit dans les demandes de subventions du Fonds d'Appui national.



BARÈME DES COTISATIONS

Tranches	Montants 2025	Montants 2026
Communes de moins de 2000 habitants	50€ (depuis le 1er juin)	50€
Communes ou territoires de moins de 5 000 habitants	140€	160€
Communes ou territoires de 5 000 habitants à 20 000 habitants	360€	400€
Communes ou territoires de 20 001 habitants à 50 000 habitants	630€	700€
Communes ou territoires de 50 001 à 100 000 habitants	1050€	1250€
Communes ou territoires de 100 001 à 300 000 habitants	1600€	1800€
Communes ou territoires de 300 001 à 500 000 habitants	2400€	2700€
Communes ou territoires de 500 001 à 1 000 000 habitants	3000€	3300€
Communes ou territoires de 1 000 001 à 2 000 000 habitants	3850€	4250€
Communes ou territoires de 2 000 001 à 10 000 000 habitants	4800€	5300€
Communes ou territoires de plus de 10 000 000 habitants	9500€	10500€
Membres associés à titre individuel	40€	45€
Organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation régionale	350€	380€
Associations ou organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation nationale	550€	600€
Organismes privés à vocation nationale	2000€	2200€



Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés
1 avenue Garibaldi - 21000 DIJON
Tél : 03 45 18 23 20 - contact@rfvaa.com
<https://www.villesamiesdesaines-rfva/>



H- BLANGY BUS : QUESTIONNAIRE EN PAPIER ET EN LIGNE

Enquête habitants - Blangy Bus

La mairie de Blangy-sur-Bresle et la CCAS souhaitent connaître votre avis sur la mise en place du service de transport communal "Blangy Bus" destiné à accompagner les habitants dans leurs déplacements du quotidien.

Votre avis est essentiel.

Afin de construire un service adapté à vos besoins, nous vous invitons à répondre à ce court questionnaire.

* Indique une question obligatoire

1. Connaissez-vous le Blangy Bus ? *



Une seule réponse possible.

- ☐ Oui
☐ Non

2. Connaissez-vous les horaires du Blangy Bus ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui
☐ Non

7. Dans les lieux du quotidien suivants :

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Centre-ville
☐ Supermarchés / Commerces
☐ Marché
☐ Pharmacies
☐ Autre : _____

8. Dans les services publics suivants :

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Mairie
☐ CCAS
☐ Poste
☐ Maison médicale
☐ Autre : _____

9. Autres arrêts que vous jugeriez utiles :

10. Fréquence d'utilisation : *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Plusieurs fois par semaine
☐ 1 fois par semaine
☐ 1 à 3 fois par mois
☐ Jamais

3. Connaissez-vous les arrêts desservis par le Blangy Bus ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui
☐ Non

4. Utilisez-vous ce service ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui
☐ Non

5. Si oui, pour quels déplacements ?

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Courses
☐ Médecin / Santé
☐ Mairie / CCAS / Démarches administratives
☐ Loisirs
☐ Autre : _____

Les arrêts que vous souhaitez.

Merci de renseigner ci-dessous les lieux dans lesquels vous aimeriez que le Blangy Bus s'arrête :

6. Dans votre secteur / quartier :

Où déposer votre réponse ?

La réponse à ce questionnaire en ligne sera automatiquement délivrée aux services de la Mairie.

Ce sondage existe également au format papier que vous pouvez trouver et retourner :

- en Mairie de Blangy-sur-Bresle, Place Georges Durand,
- au CCAS, 18 rue du Brianchon (France Services).

Le questionnaire est terminé. Merci d'avoir pris le temps de répondre.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

L'ordre de jour étant épuisé, la séance à 19h15

Le Maire,
Madame Valérie GARRAUD



Le Secrétaire de Séance
Madame Corinne VIALARET

